

Ville de Folschviller

TEL: 03 87 29 32 90 - TELECOPIE: 03 87 91 23 04

FORMULAIRE DE DEMANDE DE MANIFESTATION SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE FOLSCHVILLER

DURING POLICIAN IN COLUMN TO THE COLUMN TO T
DATE, NATURE ET LIEU DE LA MANIFESTATION :
Date:
Nature :
Lieu:
Cette demande doit être transmise 6 semaines avant la date prévue de la manifestation
Par courrier à l'adresse suivante :
Ville de Folschviller – à l'attention de Céline HOERNER
Rue Usson du Poitou 57730 FOLSCHVILLER
ou par courriel: choerner.folschviller@orange.fr
Dans le cadre du dispositif « VIGIPIRATE et COVID 19 », aucun dossier
transmis hars délais na sara accenté

transmis hors délais ne sera accepté.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE A L'ORGANISATEUR

I) <u>INFORMATIONS ADMINISTRATIVES</u>:

1. Présentation de la manifestation :

Nom de la manifestation:

Date (s):

Horaire (s):

Objet/Nature de la manifestation/Animations envisagées :

Date (s) et horaire (s) de montage des installations :

Date (s) et horaire (s) de démontage des installations :

Nombre de personnes concourant à la réalisation de la manifestation :

Nombre d'agents qui compose le service d'ordre (si service d'ordre demandé) :

Nombre maximal de participants et de spectateurs attendus :

Site demandé*:

Pour les locations des préaux de l'Espace Patrick GEHL, prévoyez du matériel d'hygiène : savons pour les lavabos, produits d'entretien pour le nettoyage des garnitures et des sols,

* Le site proposé pourra être différent de celui demandé en fonction du planning d'occupation du domaine public et de la nature de la manifestation

		Responsable, Gérant,) : Statut (joindre	e la copie) ou SIRET :
Téléphone	:	Mobile:	Fax:	Email:
3. <u>Co</u>	ntact sur le site :			
Nom de la Titre ou qu Mobile :		nsable sur le site :	Email :	
4. <u>Oc</u>	cupation du site	;		
ins	stallations.			estation, mentionnant toutes les l'itinéraire souhaité rue par rue.
5. <u>Bu</u>	vette temporaire	e (vente):		
- 2 ^{èr}	^{ne} catégorie (vin	,	□ oui	□ non □ non => Dans l'affirmative, isation
Dates et h	oraires de vente	:		
6. <u>R</u> e	estauration:			
En ce qu	ii concerne la v remis directemer	vente de nourriture, r nt au consommateur (C	especter la régleme Code de la Santé Pub	ntation relative à l'hygiène des lique).
En cas d'	utilisation de b	arbecue, cocher le ty	pe:	
□ gaz	□ élec	trique 🗆 🖰	charbon de bois	
7. <u>A</u>	ssurance:			
L'organis	sateur devra im	pérativement transme	ettre, en annexe de	ce formulaire une <u>attestation</u> rels, matériels et immatériels à

2. Organisateur (s):

L'organisateur devra impérativement transmettre, en annexe de ce formulaire une <u>attestation</u> d'assurance en Responsabilité Civile pour les dommages corporels, matériels et immatériels à l'égard des tiers qui pourraient résulter de l'organisation et du déroulement de la manifestation. Par ailleurs, si une autorisation de buvette est demandée, cette attestation devra également mentionner les garanties pour les risques liés aux <u>intoxications alimentaires</u>.

L'attestation devra être au nom de l'association et fera mention des dates et lieu (x) de l'animation.

8. Responsabilité de l'organisateur :

L'organisateur demeure responsable de l'organisation générale et de son animation. Il doit être en mesure d'assurer, par tout moyen, la sécurité de la manifestation, y compris pendant les périodes de montage et de démontage des installations.

NB: tous les champs devront être complétés pour que la demande puisse être prise en compte. Les renseignements sont à usage interne à la Mairie. Vous pourrez en demander la communication, la correction en cas d'erreur, ou la suppression (en renonçant à bénéficier de l'autorisation) à tout moment, par courrier à la Mairie ou en vous y rendant.

Un plan d'implantation et une attestation d'assurance couvrant la valeur du matériel mis à disposition (extension de biens confiés) devront obligatoirement être joints au formulaire.

Demande de matériel qui devra impérativement transporté par vos soins :

MATERIEL	Quantité
Table	
Banc	
Barrière	
Grille d'exposition	

1 table et 2 bancs = 1 garniture

Autres demandes:

Date et signature de l'organistaeur précédée de la mention : « Je m'engage à respecter et à faire respecter les dispositions sanitaires en vigueur à la date de la manifestation. »

Avis motivé du maire de la commune où se déroule l'évènement :



FICHE DE LIAISON MANIFESTATIONS ET RASSEMBLEMENTS

annexe 1

DE RASSEMBLEMENT					
(Entourez)	SPORTIF	CULTUREL	CULTUEL	MUSICAL	AUTRE:
NOMBRE DE PERSONNES ATTENDUES (Entourez/Si flux continu de personnes choisir le pic maximum)	-1500	00	Entre 1500 et 5000	00	+ de 5000
A tra Rappel sur les consignes de transmissions de la fiche de liaison	transmettre a rdre au moins	A transmettre aux forces de l'ordre au moins 2 mois avant	A transmettre aux forces de l'ordre au moins 2 mois avant sauf si jugée sensible, une réunion de sécurité sera organisée	ordre au moins sensible, une organisée	Dossier de sécurité à transmettre u moins 2 mois avant l'événement
COMMUNE et LIEU EXACT D'IMPLANTATION					
UTILISATION D'UN BATIMENT TYPE ERP	Ino	NON	To the second		
DATES / HEURES (début et fin)					
			©	••	
NOM ET COORDONNEES DE L'ORGANISATEUR			0		
PRESENCE D'UN COORDONNATEUR SECURITE (Entourez)	OUI	NON	Nom du prestataire:		Harden e vilage
PRESENCE D'UN SERVICE DE SECURITE(Entourez)	OUI	NON	Nom du prestataire:		
PRESENCE D'UN SERVICE DE SECOURS A PERSONNE (Entourez)	OUI	NON	Nom du prestataire:		
PRESENCE D'UN SERVICE DE SECURITE INCENDIE(Entourez)	Ino	NON	Nom du prestataire:		
BILLETERIE (Entourez)	Ino	NON			



Ville de Folschviller

AUTORISATION MUNICIPALE D'OUVRIR UN DEBIT DE BOISSON TEMPORAIRE

Le Maire de la Commune de FOLSCHVILLER. Vu les articles L.3321-1, L.3332-5, L3334-2 du Code de la Santé Publique, Vu les articles L.2542-2 à L.2542-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'arrêté préfectoral 97-DRPL/1-189 du 18 avril 1997 relatif à la police des débits de boissons dans le département de la Moselle. Vu la demande en date du
AUTORISE
NOM et Prénom :
<u>A ORGANISER</u>
Un banquet – un concert – un bal – un spectacle de variété dans l'établissement ci-dessus nommé – dans la salle des fêtes – une fête champêtre – sportive – en plein air – au terrain de sports –
Et à y débiter des boissons hygiéniques conformément au règlement sanitaire (Groupe 1 et 2)
Le
Les jeunes gens âgés de moins de 16 ans ne seront admis qu'accompagnés de leurs parents. Cette autorisation devra être présentée à toute réquisition des agents de l'ordre public. Cette autorisation est donnée sous réserve de l'observation des prescriptions générales de sécurité contre l'incendie et des zones de protection. La validité de cette autorisation est subordonnée à l'affiliation des artistes auprès des organismes IRECAS — SARBALAS, SACEM et des versements de cotisations pour artistes à l'URSSAF — valeur de la vignette. Les requérants sont tenus de faire la déclaration obligatoire à la Recette des Impôts en vue du paiement de la taxe sur les spectacles.
Folschviller, le
Le Maire,

Didier ZIMNY

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Plan de situation de la manifestation
- Plan d'implantation générale de la manifestation prévue et de l'ensemble des installations et animations (ce plan sera affiché à l'entrée du site et au poste de secours) :
- Les points d'accès au public (billetterie)
- L'emplacement des parkings et des lieux de stationnement
- L'emplacement des chapiteaux, scène(s), tivolis, ect...
- Lieux d'installation des points chauds
- Emplacement des groupes électrogènes
- Lieux d'implantation des extincteurs
- Sanitaires et points d'eau
- Lieu du stockage des déchets
- Les voies de cheminement du public sur le site et entre le parking et le site de la fête
- Barriérages et issues de secours
- L'emplacement du poste de secours / ou des postes de secours
- Les voies et sens d'accès des services de secours et d'incendie
- Le plan des axes de circulation (déviation, sens, ...)
- Copie des arrêtés municipaux concernant la circulation (interdiction de circulation, de stationnement, de limitation de vitesse et débits de boissons temporaires)
- L'attestation d'assurance couvrant la manifestation